Délibération N°18

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 25 PRESENTS: 22

24

|VOTANTS:

OBJET:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq Le Quinze Janvier à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 9 janvier 2025 s'est réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE - Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme PÉRICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 13 avril 2021, le Conseil Communautaire a décidé d'ouvrir une AP/CP pour la révision Générale du PLUi.

Conformément aux articles L2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le suivi des AP/CP se fait par opération budgétaire avec obligation pour la collectivité de faire un bilan annuel.

Les Crédits de Paiement (CP) non utilisés une année devront repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera également par délibération.

Le bilan est présenté ci dessous :

	Numéro de l'opération			Montant de l'Autorisation de Programme	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	ILP ZIIZA TARIISAS	CP 2025 (crédi budgétaires)
Révision Générale du PLUi	280	Dépenses	initial	300 000,00 €	Also Makes		11477		F-12-12-14
			nouveau montant au 01/01/2025	300 000,00 €	23 183,97 €	71 351,20 €			
		(subventions)	initial	100 000,00 €				399983	
			nouveau montant au 01/01/2025	110 005,50 €					

BILAN ANNUEL 2024 Autorisation de Programme / Crédits de Paiement Révision Générale du PLUi

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le

ID: 003-240300491-20250115-APCPPLUI2024-DE

Ces dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions et le recours à l'emprunt.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier les Crédits de Paiement pour l'opération Révision Générale du PLUi,
- de prévoir au BP 2025 qui sera voté au mois d'avril 2025 l'inscription des crédits de paiements figurant dans le tableau cidessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses de cette opération à hauteur de l'AP et mandater les dépenses afférentes telles que définies ci-dessus.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Le Président, J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de Vichy le : 2 3 JAN, 2025

Publié ou Notifié le : 1 b JAN, 2025

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

o. Ou Accusé Réception de la télétransmission Le Président, J. de CHABANNES,

COMMUNALTE DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES